

Conseil d'administration  
Séance du 4 juillet 2017

Délibération n°3  
Portant désignation de la vice-présidente  
en charge de la politique de site et de la contractualisation

*Vu les articles L.712-1 et L.712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'élection du président de l'université en date du 21 mars 2016,  
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Initiative d'excellence Paris Seine, il apparaît nécessaire de faire évoluer le périmètre de la délégation de la vice-présidente déléguée au développement et à la valorisation des arts et humanités, et en particulier d'y inclure le pilotage de l'axe « Patrimoine, Arts et Luxe » ainsi que la mise en place d'une Maison des Sciences et de l'Homme,

Considérant qu'il est attendu, dans le cadre de cette délégation, d'accompagner le prochain processus de contractualisation 2019-2023,

Après avoir entendu la présentation de Madame Isabelle PRAT, proposée par le président de l'université, il est demandé aux membres du conseil d'administration de désigner Madame PRAT comme vice-présidente en charge de la politique de site et de la contractualisation.

Le vote se déroule à bulletin secret :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 30	Pour : 17
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 4	Bulletins blanc : 3
Membres absents et non représentés : 10	Non participation : 0

**Article 1<sup>er</sup>** : approuve la désignation de Madame Isabelle PRAT comme vice-présidente en charge de la politique de site et de la contractualisation.

**Articler dernier** : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision. La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au recteur.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 18 juillet 2017  
Notifié le : 12 septembre 2017